



Action pour une Justice Internationale Impartiale pour le Rwanda

Adresse email : jmn_ajjir@hotmail.com

Téléphone : 00 336 87 31 87 04

COMMUNIQUE N° ajjir/20/07/03

Paul Kagame reconnaît la discrimination ethnique

et l'apartheid judiciaire au Rwanda

Dans une interview accordée à la BBC en date du 19 juillet 2003, le Président Paul Kagame vient de confirmer ce que le Collectif AJIIR n'a cessé de dénoncer. Ainsi selon Paul Kagame, les extrémistes du Front Patriotique Rwandais auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre ne doivent en aucun cas faire l'objet de poursuites judiciaires.

Kagame dit ainsi à haute voix ce que l'on sait déjà : seuls les citoyens rwandais de son ethnie ont droit à la vie et méritent la protection internationale, tandis que les autres peuvent se faire massacrer impunément.

Kagame ajoute qu'il n'acceptera jamais de collaborer avec le Tribunal Pénal International pour le Rwanda sur cette question tant que ce dernier n'adoptera pas la position du gouvernement rwandais en la matière.

Ce faisant, le candidat Paul Kagame lui-même personnellement mis en cause dans l'assassinat des Présidents Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi, se place résolument au-dessus de la légalité internationale, se transformant ainsi en juge suprême en lieu et place du TPIR, seule institution internationale ad hoc.

Le Collectif AJIIR réaffirme son attachement au principe intangible du droit à la vie et à la protection par les pouvoirs publics, principe devant être garanti à tous les citoyens, toutes ethnies confondues et sans discrimination aucune.

De ce fait, l'impunité dont bénéficie actuellement le leadership du FPR est un obstacle majeur à tout espoir de réconciliation nationale véritable entre les groupes ethniques du Pays ; elle sape les fondements du droit humanitaire et remet irrémédiablement en cause la raison d'être du Tribunal Pénal Internationale pour le Rwanda.

Il faut noter que la position du président rwandais, brandie et répétée avec une arrogance inacceptable, intervient dans le cadre de la campagne électorale précédant les prochaines élections présidentielles gagnées d'avance par le FPR, désormais parti unique après la dissolution du Mouvement Démocratique Républicain (MDR).

Le Collectif AJIIR,

Convaincu que la justice internationale est une des voies susceptibles de contribuer à la réconciliation nationale et à mettre un terme définitif à la culture d'impunité au Rwanda,

Gravement préoccupé par les tergiversations incessantes du Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda face aux pressions répétées du régime rwandais et de ses puissants alliés,

- Condamne la déclaration pour le moins légère et scandaleuse du candidat Paul Kagame ayant pour objectif de consacrer l'inégalité de droit et de fait des citoyens rwandais devant la loi, selon leur ethnie d'origine.
- Réitère son soutien à l'action du Tribunal Pénal Internationale pour le Rwanda.
- Dénonce fermement toutes les manœuvres destinées à soustraire les criminels au pouvoir à Kigali aux poursuites judiciaires devant le TPIR.
- Dénonce les pressions exercées par le régime de Kigali et ses alliés sur le Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, Madame Carla del Ponte qui s'en est publiquement plainte à plusieurs reprises.
- Invite le procureur du TPIR à finaliser rapidement les enquêtes en cours et dont les conclusions annoncées comme imminentes ont été à plusieurs reprises reportées pour des raisons inavouables.
- Invite les associations rwandaises et internationales des droits de l'homme (Amnesty International, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, Human Rights Watch...) à user de tous les moyens de pression afin que les inculpations annoncées par le Procureur soient rendues publiques et qu'à cet effet le gouvernement rwandais transfère au TPIR, sans tarder, les membres du Front Patriotique Rwandais et de l'Armée Patriotique Rwandaise inculpés pour crimes de génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre comme l'a demandé le Procureur.
- Lance un appel aux membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies afin que l'enquête confiée à un Juge indépendant pour identifier et engager des poursuites contre le ou les auteurs de l'attentat terroriste contre l'avion du Président Juvénal Habyarimana soit rapidement finalisée.
- Prie le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Koffi Annan de rendre publics le rapport Hourigan sur l'attentat terroriste contre l'avion du Président Habyarimana ainsi que le rapport Gersony sur les massacres des populations civiles par le Front Patriotique Rwandais.
- Réitère toute sa disponibilité à coopérer avec le Tribunal Pénal International pour le Rwanda afin de concourir à la réalisation de son objectif premier, celui de contribuer à la réconciliation du Peuple rwandais par une justice impartiale et non discriminatoire. *Fin du communiqué.*

Fait à Paris le 20 juillet 2003

Jean-Marie V. NDAGIJIMANA

Porte-parole